

SOCIAL ■ Conflit entre un employé communal et la mairie de Lavastrie

En grève de la faim depuis hier

S'estimant victime de harcèlement de la part de la mairie, un employé communal a entamé, hier matin, une grève de la faim. Une tentative de conciliation, en fin d'après-midi à la sous-préfecture, a cependant laissé entrevoir « une piste pour s'en sortir ».

Séverine Perrier

Employé communal depuis 2003 à Lavastrie, Vincent Chauillac a entamé, hier matin, une grève de la faim, devant la mairie. Une solution ultime à ses yeux pour « être réintégré dans ses droits et devoirs », l'homme s'estimant victime de harcèlement, depuis qu'il aurait refusé de se prêter, seul, au nettoyage des abords de la salle polyvalente après la fête patronale.

« C'était en juillet 2010 et en août, j'ai reçu un courrier du maire faisant état de nombreux reproches : ce refus de travailler pour la fête, l'utilisation du local communal à des fins personnelles, le refus de travailler avec mon collègue... » Avertissement, blâme, rétrogradation de note ont suivi sans qu'aucun dialogue ne semble pouvoir s'instaurer



ULTIME SOLUTION. Vincent Chauillac (au premier plan) a entamé sa grève de la faim, hier matin, devant la mairie.

entre les deux parties. Pire : quatre procédures, dont une encore en cours, les ont conduits au tribunal.

Harcèlement de l'un ou exigence de l'autre ?

Et si pour cet employé communal, comme pour le syndicat FO qui le soutient, le harcèlement est irréfutable - « On m'impose mes congés, on refuse de reconnaître ma maladie comme imputable au service alors qu'il y a eu deux expertises psychiatriques, je n'ai plus le droit de conduire le maté-

riel... » -, il n'en va évidemment pas de même pour la mairie. Qui s'estime aujourd'hui trahie dans sa confiance et évoque même une autre origine à cette situation. « Tout cela remonte à un conflit né entre nos deux employés communaux, rapporte Alain Gaston, premier adjoint. En février 2010, Alain Bancal (l'autre employé communal, ndr), après des semaines d'hospitalisation et des mois d'arrêt maladie, est revenu en nous disant : "Je ne veux plus travailler avec lui". On est

resté neutre au départ puis il y a eu des exigences de la part de Monsieur Chauillac qui ont fait que l'on a aujourd'hui une position de fermeté. » « Une procédure au tribunal a tout de même sanctionné son comportement violent et agressif, poursuit l'avocat de la mairie, Maître Canonne. La souffrance de ce monsieur, je l'entends mais en sommes-nous responsables ? l'en doute. »

Ce n'était d'ailleurs plus la question posée, hier en fin d'après-midi, en sous-préfecture. Là où Delphine Balsa tentait une ultime médiation entre le maire, Jeanine Richard, et Vincent Chauillac. La réunion s'est déroulée en présence d'un médecin du travail et du directeur de centre de gestion des agents territoriaux. Lequel a proposé « une piste pour s'en sortir », a rapporté la sous-préfète à l'issue de la réunion. « Chacun doit maintenant réfléchir de son côté. Je recevrai ce mardi le maire et ses adjoints puis je verrai ensuite Vincent Chauillac ». Hier soir, ce dernier entamait sa première nuit dans son camion, stationné devant la mairie. ■